

Anonyme
DEUS DIXIT ABRAHAM
[Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. Vma ms 571, n° d.91]

© Jean Duron, 2020,
Centre de musique baroque de Versailles

ATTRIBUTION

Ce motet, considéré comme « remarquable » par Sébastien de Brossard (Catalogue, p. 351), est anonyme. Les attributions précédentes sont sans fondement (voir DOSSIER ATTRIBUTIONS).

SOURCE

Anonyme, [sans titre], dans *Recueil Deslauriers* (n° d.91), partition, ms, 352 x 220 mm, f. 83-84, F-Pn/ Rés Vma ms 571

(2° et 3° systèmes des f. 83 ; f. 83v-84 en entier)

DATATION – PROVENANCE

Aucun élément factuel ne permet de dater ce motet pour lequel aucune autre concordance n'a été établie.

UTILISATION LITURGIQUE

Quinquagésime ?

EFFECTIFS – DISPOSITION – INTERPRÉTATION

sol2,ut1,ut3,ut4,fa4

Ce motet en dialogue est composé pour un chœur à cinq voix comportant deux parties pour les enfants accompagnées par trois pupitres de voix d'hommes : *haute-contre, taille et basse*.

NOTES SUR LE TEXTE

Ce centon dialogué anonyme s'appuie sur la Genèse (XXII, 1-13) dont l'auteur retient et redistribue les différents versets en les aménageant sous une forme dramatique (histoire sacrée). L'arrangement du verset 12 provient d'un répons pour la Quinquagésime : « Ne extendas manum tuam super puerum, eo quod timeas Dominum ». L'extrait de la Genèse, ci-dessous, permet de visualiser les modifications de l'auteur de ce centon (les mots soulignés signalent le texte conservé).

1. Et dixit ad eum : Abraham. Abraham, at ille respondit : adsum.
2. Ait illi : tolle filium tuum unigenitum, quem diligis, Isaac, et vade in terram visionis, atque ibi offeres eum in holocaustum, super unum montium, quem monstra vera tibi.
7. Cumque duo pergerent simul dixit Isaac patri suo : pater mi. At ille respondit : Quid vis, fili ? Ecce, inquit, ignis et ligna : ubi est victima holocausti ?
8. Deus providebit sibi victimam holocausti, fili mi.
10. Extendit manum, et arripuit gladium, ut immolaret filium suum.
11. Et ecce angelus Domini de caelo clamavit dicens : Abraham, Abraham.
12. Non extendas manum tuam super puerum, neque facias illi quidquam. Nunc cognovi quod times Deum.
13. Levavit Abraham oculos suos, viditque post tergum arietem inter vepres, haerentem cornibus, quem assumens obtulit holocaustum pro filio.

Sébastien de Brossard considère que : « c'est une espèce d'oratorio sur le sacrifice d'Isaac » (voir *Catalogue*, p. 351)

TEXTE & TRADUCTION

Deus dixit : Abraham !
Abraham respondit : adsum.
Offer Isaac in holocaustum, super unum montium, quem
monstra vero tibi.
Cumque pergerent simul, dixit Isaac patri suo :

Pater mi.
Quid vis, fili ?
Ecce ligna.
Ita fili.
Ecce ignis.
Sic o fili.
Ubi est victima ?
Dominus providebit nobis bona.
Extendit manum.
Abraham ! Abraham !
Arripuit gladium.
Abraham ! Abraham !
Et ecce angelus clamavit dicens :
Abraham ! Abraham ! Nè extendas manum in puerum, eo
quod timeas Deum.
Levavit oculos suos Abraham, et vidit arietem quem
immolavit pro filio.

Dieu dit : « Abraham ».
Abraham lui répondit : « Me voici, Seigneur ».
*« Offrez-moi Isaac en holocauste, sur une montagne que je vous
montrerai. »*
*Ils marchaient ainsi eux deux ensemble, lorsqu'Isaac dit à son
père :*
« Mon père. »
« Que voulez-vous mon fils ? »
« Voici le bois. »
« Oui, mon fils. »
« Voici le feu. »
« C'est cela, ô mon fils. »
« Où est la victime ? »
« Le Seigneur aura soin de nous fournir la bonne victime. »
Il étendit la main.
« Abraham ! Abraham ! »
Il prit le couteau.
« Abraham ! Abraham ! »
Mais dans l'instant l'Ange du Seigneur lui cria :
*« Abraham ! Abraham ! ne mettez point la main sur l'enfant, pour
cette raison que vous craignez Dieu. »*
*Abraham leva les yeux et vit un bélier qu'il immola au lieu de son
fils.*

(traduction d'après : Jacques-Joseph Duguet,
Explication du livre de la Genèse, Paris, François
Babuty, 1732, p. 167-185).